

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 821

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 21 SEPTIES A**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les mots : « , ou dans le cadre d'un adressage vers une prise en charge pluriprofessionnelle à laquelle ils participent » ; »

les mots :

« une phrase ainsi rédigée : « Toutefois, ils exercent leur art sans prescription médicale lorsqu'ils participent à la prise en charge pluriprofessionnelle d'un patient sur adressage médical ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.